



Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

5862^e séance

Mardi 8 avril 2008, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Kumalo	(Afrique du Sud)
<i>Membres :</i>	Belgique	M. Belle
	Burkina Faso	M. Kafando
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Urbina
	Croatie	M. Jurica
	États-Unis d'Amérique	M. DeLaurentis
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Ripert
	Indonésie	M. Natalegawa
	Italie	M. Spatafora
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Ettalhi
	Panama	M. Suescum
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	M ^{me} Pierce
	Viet Nam	M. Le Luong Minh

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2008/202)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Remerciements au Président sortant

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné qu'il s'agit de la première séance du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 2008, je saisis cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Vitaly Churkin, Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de mars 2008. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Churkin pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2008/202)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant d'Haïti une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Cazeau (Haïti) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Annabi à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2005/202, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Hédi Annabi, Représentant spécial du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Je lui donne maintenant la parole.

M. Annabi (*parle en anglais*) : Je suis très heureux d'être de retour au Conseil de sécurité aujourd'hui et de pouvoir présenter à ses membres une mise à jour des activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) conformément au mandat qui lui a été confié par la résolution 1780 (2007) adoptée en octobre dernier.

En Haïti aujourd'hui, nous nous trouvons dans une situation riche de possibilités, mais également truffée de dangers. Comme l'indique le rapport (S/2008/202) dont le Conseil est saisi, nous sommes encouragés par les progrès réalisés à ce jour dans les domaines de la politique et de la sécurité et dans le renforcement des institutions, ainsi que par les premiers signes d'amélioration de la situation socioéconomique. Ces acquis sont concrets et considérables, mais il nous faut bien reconnaître qu'il ne s'agit là que d'une phase initiale, que les progrès réalisés restent extrêmement fragiles et risquent d'être annulés à tout moment, et que nous avons beaucoup de chemin à faire avant qu'on puisse considérer qu'ils sont durables et viables. Il serait peut-être utile, avant d'entamer le débat, que je partage avec le Conseil la façon dont nous envisageons la voie à suivre.

La base de tout progrès durable en Haïti dépendra de l'existence d'un niveau minimal de consensus politique dans le pays. À ce jour, le Gouvernement en exercice, qui a pris ses fonctions en juin 2006 à la suite d'un processus électoral fortement appuyé par la MINUSTAH, s'est attaché à favoriser un tel consensus, et dans l'ensemble, il continue de garder toute sa légitimité aux yeux du public. Le Gouvernement s'est appuyé sur cette légitimité pour traiter d'un certain

nombre de questions clefs, dont le renforcement des institutions publiques et la lutte contre la corruption et l'impunité. À cet égard, le Président René Préval et le Premier Ministre Jacques Édouard Alexis ont indiqué clairement quelles étaient leurs positions.

Si ce processus politique reste essentiel, il est aussi extrêmement fragile. Des menaces manifestes et constantes existent qui risquent de faire replonger le débat démocratique dans des luttes politiques intestines et de déstabiliser la situation, ce qui pourrait engendrer la violence. Ces six derniers mois, des tensions entre les acteurs politiques et entre les diverses branches du Gouvernement ont parfois entraîné un risque d'escalade et ont miné la confiance de l'opinion publique. Le risque potentiel de dégradation des relations a été clairement illustré par l'interpellation du Premier Ministre devant la Chambre des députés à la fin du mois de février. Si la majorité des députés a voté en faveur du Premier Ministre, ce processus a clairement rappelé combien la collaboration reste fragile.

Plus récemment encore, nous avons assisté à une manifestation spectaculaire des problèmes potentiels lorsque, au cours d'un débat parlementaire sur des enquêtes relatives à des irrégularités dans les dépenses des législateurs, des coups de feu ont été échangés. D'autres problèmes risquent de se faire jour, liés notamment aux enquêtes en cours sur des législateurs et de hauts responsables du Gouvernement soupçonnés d'avoir une double nationalité, à la question de la réforme constitutionnelle et à la préparation de l'élection d'un tiers du Sénat. Par ailleurs, les troubles auxquels nous assistons actuellement dans diverses parties du pays, qui sont souvent qualifiés de manifestations contre la vie chère, semblent également avoir une dimension politique, outre le fait qu'ils sont l'expression des frustrations croissantes face à l'augmentation du coût des produits alimentaires de base.

La MINUSTAH continuera de faire ce qu'elle peut pour promouvoir un dialogue constructif, mais il incombe également à l'ensemble de la communauté internationale d'encourager activement tous les acteurs politiques à adopter une démarche responsable. En fin de compte, les progrès politiques dépendront des Haïtiens eux-mêmes. Les moments de tensions seront certes inévitables, mais il faut absolument que les dirigeants politiques et les leaders d'opinion soient à la hauteur de la situation, fassent montre de retenue et

manifestent un véritable désir de coopération et de dialogue.

D'une manière générale, il faut favoriser et renforcer les structures démocratiques afin de mieux institutionnaliser la concertation et de mettre fin au cycle traditionnel de la violence politique. Il est également indispensable que les capacités administratives de base du pays soient améliorées afin que la population puisse avoir accès à des services essentiels. La MINUSTAH peut fournir une petite partie de l'aide nécessaire, et elle continuera d'appuyer les pouvoirs publics locaux. Elle continuera également d'œuvrer en faveur du renforcement des capacités nationales dans des domaines clefs tels que la gestion de la frontière, mais une aide coordonnée et bilatérale restera essentielle pour réaliser des progrès véritables et durables.

Pour ce qui est de la sécurité, des avancées considérables ont été réalisées durant la période considérée, en même temps que des signaux d'alarme indiquaient que la situation restait extrêmement fragile et que de nouveaux efforts étaient nécessaires. Les incessantes opérations de sécurité menées par la MINUSTAH dans la première partie de l'année contre des gangs à Port-au-Prince et aux Gonaïves en appui aux autorités haïtiennes continuent à porter ses fruits aujourd'hui. Les conditions globales de sécurité dans le pays sont nettement meilleures que ce qu'elles étaient, mais nous avons également constaté une reprise des enlèvements au cours de ces derniers mois. On a enregistré une moyenne d'environ 30 enlèvements par mois entre décembre 2007 et la fin mars 2008.

Ce nombre représente un handicap politique tant pour le Gouvernement que pour la MINUSTAH. Des signes récurrents semblent également indiquer que les gangs tentent de se réorganiser. Ces menaces, qui revêtent pour l'essentiel un caractère criminel, peuvent être – et sont souvent – manipulées à des fins politiques.

En même temps, nous avons constaté une multiplication des manifestations contre le Gouvernement, en particulier au sujet de la hausse considérable qu'a récemment connue le coût de la vie, comme je l'ai déjà dit. Les conséquences potentielles de ces troubles sur la sécurité sont apparues clairement la semaine passée, lorsqu'une manifestation de ce type a nécessité l'évacuation de nos bureaux aux Cayes, dans le sud du pays. Des manifestations semblables, quoique moins violentes, ont également eu lieu la

semaine dernière aux Gonaïves, à Port-au-Prince et ailleurs.

À cause des violences du passé, le public haïtien est particulièrement sensible aux risques d'instabilité. Une réponse ferme et visible est essentielle et ne saurait intervenir qu'à la faveur d'une collaboration entre les autorités haïtiennes et la MINUSTAH, dont les composantes militaire et de police jouent un rôle crucial.

Afin de contrer la menace de la criminalité et de la violence, nous avons accentué notre coopération avec les autorités haïtiennes et intensifié les échanges d'informations. Nous avons également renforcé notre présence aux points de contrôle qui jalonnent Port-au-Prince, où se produisent la plupart des enlèvements, et nous nous efforçons d'accroître les capacités d'enquête et de réaction de notre police – domaine dans lequel nous aurons besoin de l'aide constante des pays fournisseurs de contingents de police afin d'acquérir les compétences nécessaires qui font actuellement défaut à la MINUSTAH. En même temps, nos unités de police formées collaborent étroitement avec leurs homologues haïtiennes pour faire face aux troubles civils.

La Mission renforce également sa présence le long des frontières terrestres et maritimes d'Haïti, conformément à la résolution 1780 (2007). Notre objectif est d'aider le Gouvernement à reprendre totalement le contrôle de la zone et à décourager la contrebande et le trafic de drogue et d'armes, qui pourraient nuire à la sécurité du pays. Comme indiqué dans le rapport, nous sommes à présent déployés aux quatre principaux points de passage situés sur la frontière terrestre et nous effectuons des patrouilles terrestres régulières le long de la côte ainsi que des patrouilles maritimes conjointes à bord des navires des garde-côtes haïtiens, en attendant de disposer de nos propres capacités maritimes. Cela dit, pour que notre action soit véritablement efficace dans ce domaine, il faudra impérativement que les États Membres de la région et au-delà fournissent une assistance bilatérale complémentaire aux autorités haïtiennes.

Parallèlement au rôle qu'ils jouent face aux menaces, nos militants et notre police apportent aussi une aide précieuse en cas de crise humanitaire grave. Leur ingéniosité et leur dévouement ont considérablement changé la donne à cet égard.

Nous avons également lancé une série de projets communautaires innovants pour réduire la violence,

projets dont nous pensons qu'ils peuvent vraiment faire évoluer les choses sur le terrain. En offrant des emplois immédiats par l'intermédiaire de projets à petite échelle, ces efforts peuvent insuffler un espoir qui fait cruellement défaut dans les zones de trouble et contribuer à réduire les pressions économiques qui alimentent constamment le cycle de la violence. Ils appuient la réinsertion de certaines personnes impliquées dans des activités criminelles bénignes en les faisant travailler. Ils ont aussi pour effet de générer certains progrès tangibles dans la vie quotidienne des communautés vulnérables. Je suis allé voir par moi-même comment fonctionnaient six de ces projets, le mois dernier, à Cité Soleil et Martissant, et j'ai eu le plaisir de constater qu'après quelques retards, ce programme communautaire de réduction de la violence est maintenant sur les rails.

La consolidation de la sécurité nécessitera, bien évidemment, la création de structures nationales viables d'application de la loi qui assumeront progressivement des responsabilités accrues à mesure que leurs capacités se renforceront. Ces six derniers mois, certains progrès ont été réalisés, mais il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs indiqués dans le rapport.

La MINUSTAH collabore étroitement avec les autorités haïtiennes pour mettre en œuvre le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti. Quelque 8 450 agents de police sont maintenant en service, dont environ 1 000 remplissent des fonctions autres que des activités de police, comme celles de gardien de prison, de garde-côtes ou encore de pompier. Si cela constitue indéniablement un pas en avant, on est toutefois encore loin du minimum de 14 000 agents de police nécessaires pour assurer le maintien de l'ordre élémentaire, selon le plan de réforme de la Police nationale d'Haïti. La MINUSTAH poursuivra ses efforts pour aider à la professionnalisation et au développement institutionnel de la police, mais un appui bilatéral complémentaire restera évidemment indispensable pour répondre aux besoins considérables de la police, y compris dans les domaines clefs que sont l'infrastructure, les transports, les télécommunications et d'autres équipements.

De même, l'adoption, en décembre dernier, de trois lois cruciales sur l'indépendance de la justice et de plans de réforme nationale de la justice et du système pénal, fortement appuyés par la MINUSTAH, peuvent ouvrir la voie au progrès. Toutefois, des efforts coordonnés seront essentiels pour traduire ces projets

dans les faits. Les dirigeants politiques haïtiens devront faire montre d'un engagement soutenu pour mettre en place le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire et l'École de la magistrature, qui revêtent une importance clef. La priorité doit également être donnée à des mesures à court et moyen terme pour remédier à la situation du système carcéral, qui est inacceptable tant du point de vue de la sécurité que des droits de l'homme. Là encore, une assistance bilatérale est indispensable pour fournir les ressources, compétences et équipements supplémentaires qui sont nécessaires, ne serait-ce que pour une efficacité de base.

Enfin, s'agissant de la situation socioéconomique, le tableau est aussi mitigé. Certains problèmes ne relèvent certes pas directement des responsabilités confiées à la MINUSTAH, mais il est clair que la stabilité et le développement sont inextricablement liés.

Haïti a beaucoup avancé dans la stabilisation de l'économie, et l'on estime que la croissance du produit intérieur brut (PIB) réel a fait un bon de 3,2 % en 2007, ce qui ramène le pays, s'agissant du PIB en général, au niveau de 1991. Le taux d'inflation annuel est tombé à environ 8 % l'an dernier, soit entre 30 et 40 % de baisse par rapport à ce qu'il était il y a encore quelques années, et la monnaie est restée stable. Le Gouvernement a élaboré un document de stratégie pour la croissance nationale et la réduction de la pauvreté, qui représente les priorités d'Haïti en termes de développement et devrait former la base des stratégies d'aide futures, en commençant par les discussions qui doivent avoir lieu les 24 et 25 avril 2008 à Port-au-Prince.

Tout cela est encourageant, mais on n'a pas encore observé d'amélioration immédiate des conditions de vie difficiles de la grande majorité de la population, qui connaît au contraire des problèmes supplémentaires en raison d'une hausse sensible des prix de certains produits de première nécessité au cours des derniers mois. Cela entraîne un mécontentement croissant au sein de la population au sujet de ce qu'on appelle « la vie chère », en Haïti, qui pourrait clairement battre en brèche tous nos efforts de stabilisation.

Il est donc urgent que les pays donateurs, les institutions financières internationales et le secteur privé, y compris la diaspora haïtienne, collaborent avec les autorités haïtiennes afin de trouver des moyens originaux d'obtenir ce que j'appelle le dividende de la

stabilité, en d'autres termes, une amélioration immédiate et tangible des conditions socioéconomiques qui puisse faire avancer le processus de stabilisation.

Je terminerai en rappelant que le chemin est encore long à parcourir en Haïti. Comme il est fait remarquer dans le rapport, la responsabilité principale du processus de stabilisation incombe aux autorités haïtiennes. Il est toutefois évident – et les autorités haïtiennes sont très claires sur ce point – qu'elles ne peuvent pas l'assumer seules. Elles nécessiteront encore un vaste concours extérieur. De même, la présence ininterrompue d'une opération de maintien de la paix est indispensable, avec en complément l'action soutenue et coordonnée des donateurs bilatéraux et de l'ensemble de la communauté internationale.

Notre objectif commun doit être d'asseoir définitivement la stabilité de manière à rendre inutile la présence d'une opération de maintien de la paix en Haïti. Conformément à la requête formulée par le Conseil de sécurité au paragraphe 22 de sa résolution 1780 (2007), le présent rapport contient des propositions liminaires sur les critères permettant d'évaluer la consolidation des progrès réalisés en ce qui concerne la stabilisation dans chacun des grands domaines d'intervention couverts par notre mandat. Nous en avons défini cinq.

Le premier de ces indicateurs, qui concerne les progrès politiques, est l'achèvement de la nouvelle série d'élections qui commencera cette année par les élections sénatoriales et dont le point culminant serait l'installation sans heurt d'un président et d'un parlement démocratiquement élus en 2011.

Deuxièmement, il conviendrait d'établir une structure durable en matière de sécurité qui permette à Haïti de faire face aux menaces tout en respectant les normes professionnelles.

Troisièmement, il faudrait jeter les bases d'un système judiciaire et pénal indépendant et crédible qui respecte et fasse appliquer les droits de l'homme.

Quatrièmement, et de manière plus générale, il est essentiel d'installer dans tout le pays des institutions administratives capables de fournir les services de base, ainsi que de disposer d'une stratégie efficace de gestion des frontières.

Enfin, une amélioration tangible du niveau de vie de la population, l'augmentation du produit intérieur brut durant plusieurs années consécutives ainsi qu'une hausse notable du taux d'emploi et de l'investissement

sont des indicateurs fondamentaux que le Conseil de sécurité doit selon nous considérer au moment de prendre des décisions concernant son engagement en Haïti.

Dans un environnement très évolutif et souvent difficile, il faut se garder de céder trop vite à l'optimisme ou, au contraire, au découragement devant les revers inévitables. Je pense que nous devons maintenir le cap et rester concentrer sur le fait qu'une occasion probablement historique s'offre à Haïti de sortir des cycles destructeurs du passé. Nous devons unir nos efforts pour saisir cette occasion, affermir la stabilité naissante du pays et consolider les fondations d'un avenir meilleur qui sont en train d'être posées.

Je vous remercie, Monsieur le Président et les autres membres du Conseil, de l'appui vigoureux que vous prêtez à Haïti. Votre soutien reste décisif pour aider la MINUSTAH à progresser sur une voie semée d'embûches.

Le Président (*parle en anglais*): Je remercie M. Annabi de son exposé.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.